

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES

DU MAIRE

N° ARR382025

Le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le code de l'Administration communale,

Vu le code général des collectivités territoriales, les articles L 2212.1 L 2212.2 et suivants,

Vu les pouvoirs de police du Maire

Vu le bal public organisé par l'association MJC de Villemontais, le vendredi 11 Juillet 2025

Considérant la nécessité de sécuriser le bourg et les alentours,

ARRETE

ARTICLE 1

Du Vendredi 17 Octobre 2025 de 21 h jusqu'au le Samedi 18 octobre 2025 à 2 h 30 :

La circulation des véhicules se fera en sens unique :

- du chemin de la Rochette, depuis l'intersection de la RD 53 jusqu'à l'intersection avec le chemin de la Côte,
- du chemin de la Côte, depuis l'intersection du chemin de la Rochette jusqu'à l'intersection avec la RD 8,

ARTICLE 2

La signalisation sera installée par la commune.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera transmis à :

- au Président de la MJC,
- A la Gendarmerie de Villerest,

qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villemontais, le 19 Septembre 2025

Le Maire,

GAUME Marie Françoise

